

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 13 avril 2026</b>  <i>Rapporteur : M. Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p><b>CA-DEL-2026- 10</b></p>
--	--	-----------------------------------

### Commission d'Appel d'Offres (CAO) : élection des membres

L'an deux-mille-vingt-six, le treize avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

**Nombre de conseillers en exercice : 77.**

**Conseillers présents physiquement** : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRE, Danielle BENECH, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Francis TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Victor HENNEBELLE, Fatimata BÂ, Marie-Aline MULARD, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAFA, Annie-Claude MOZZANI, Aïcha AHRAOUI, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Angelina CIANCI, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Huguette DENIS, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (69).

**Conseillers absents / excusés** : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Virginie TARTARIN, Bastien SORET (3)

**Conseillers ayant donné procuration** : Mesdames et Messieurs Evelyne THOUEMENT (par procuration à Laurence BUREAU), Régis DARRIBERE (par procuration à Paola LENDORMY), Kévin LE FOLL (par procuration à Annie-Claude MOZZANI), Guy DESMURS (par procuration à Patrick THUILLIER), Sylvie VASSET (par procuration à Guy CROSNIER) (5).

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel MORICHON

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2, L. 1414-4, L1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

VU le Code la commande publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL-241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne ;

VU l'arrêt n° 08DA00104 du 11 mai 2010 de la Cour administrative d'appel de Douai ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, pour les procédures formalisées, de mettre en place la Commission d'appel d'offres (CAO) pour la durée du mandat, laquelle est constituée selon le même mode opératoire que celui afférent à la Commission de Délégation de Service Public, conformément aux dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5, la CAO est composée comme suit :

- Le Président de la CAESE qui en est le Président ou à défaut le Vice-Président,
- cinq membres du Conseil communautaire élus par celui-ci en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; étant précisé qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,
- le comptable public, lorsque le Président l'invite, avec voix consultative,
- le représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsque le Président l'invite, avec voix consultative ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'élire les membres titulaires et les membres suppléants de la commission d'appel d'offres permanente de la CAESE,

**CONSIDÉRANT** que l'élection des membres titulaires et suppléants doit intervenir selon un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret, sauf accord unanime contraire ;

**CONSIDÉRANT** que l'élection des membres titulaires et suppléants doit avoir lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

**CONSIDÉRANT** que les listes doivent comporter autant de noms de titulaires que de suppléants ;

**CONSIDÉRANT** les modalités de dépôt des listes fixées par la délibération CA-DEL-2026-09 du 13 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une liste unique de candidats a été déposée ;

**PROCÈDE AU VOTE au scrutin secret,**

- *Nombre de conseillers présents à l'appel (physiquement ou représentés) : 74*
- *Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2*
- *Nombre de suffrages déclarés nuls : 0*
- *Nombre de suffrages déclarés blancs : 3*
- *Nombre de suffrages exprimés : 69*
- *Majorité absolue : 35*

**DÉCLARE ÉLUS À L'UNANIMITÉ PAR 69 VOIX,** les membres suivants :

Titulaires		Suppléant	
DESMURS	Guy	BAYART	Gilles
JAOUEN	Fabrice	DENIS	Huguette
MERIGOT	Michaël	DELOISON	Christelle
DEMEULEMEESTER	Stéphane	BOURREAU	Christine
LE FOLL	Kévin	BINET-DEZERT	Camille

**PREND ACTE** qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'appel d'offres par le suppléant suivant immédiatement après le dernier titulaire élu ;

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Secrétaire,

Michel MORICHON



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le **28 AVR. 2026** et sa publication le **28 AVR. 2026**